



Paris, le 6 avril 2011

COMMISSION DU VIEUX PARIS
SÉANCE PLENIERE DU 5 AVRIL 2011

MJD/n°

Vœu au 24-36, rue de l'Arbre-Sec, 2-12, rue Baillet, 23-25, rue de la Monnaie et 77-83, rue de Rivoli (1er arr.) - Ancien magasin 4 de la Samaritaine (1^{er} arrondissement)

La Commission du Vieux Paris, réunie le 5 avril 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de reconstruction de l'ancien magasin 4 de La Samaritaine, incluant la démolition totale de quatre immeubles d'alignement sur la rue de Rivoli, deux sur la rue de la Monnaie, et deux sur la rue Baillet.

La Commission du Vieux Paris a souligné l'importance historique et géographique que revêt la rue de Rivoli dans l'urbanisme parisien. Première percée entreprise sous le Second Empire, avant même l'arrivée du préfet Haussmann, la section de la rue comprise entre le Louvre et l'Hôtel de ville en constitue le prototype architectural. Les immeubles de l'îlot Samaritaine, comme tous ceux qui bordent cette section de la rue, présentent des façades de très belle facture, en pierre de taille, dont les caractéristiques architecturales et ornementales homogènes (balcons filants des deuxième et cinquième étages, fenêtres à frontons, décor géométrique neutre) sont constitutives de la scénographie urbaine haussmannienne, faite d'uniformité et d'horizontalité. Quoique progressivement investie, depuis le début du XX^e siècle, par le grand commerce, la rue de Rivoli est restée presque totalement intacte jusqu'à nos jours. Des quatre immeubles de l'îlot Samaritaine, un est entièrement conservé dans son état d'origine, trois ont été surélevés et largement vidés de l'intérieur mais sans atteinte à leurs façades. La Commission, majoritairement, a réaffirmé l'importance de cet ensemble urbain majeur que constitue la rue de Rivoli, et refusé son altération par la démolition d'un îlot entier, au profit d'un projet en rupture de gabarit et de matériau. Elle a, au contraire, plaidé pour une mise en valeur de l'existant.

Constatant que le choix initial de l'architecte prévoyait la conservation des façades actuelles sur la rue de Rivoli, la Commission s'est étonnée que le maître d'ouvrage ait pu ensuite opter pour une démolition totale, sans concertation préalable avec la Commission.

Marie-Jeanne DUMONT**Secrétaire générale de la Commission
du Vieux Paris**